

Département
Loire-Atlantique
Arrondissement
Saint-Nazaire
Canton
Saint-Nazaire 2

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Du Mercredi 28 juin 2023

DEL_20230628_15

Nombre de Conseillers

En exercice

De présents

De votants

29

21

26

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit juin,
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

Objet :

**Créations de poste
Mise à jour du
tableau des emplois**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

29 juin 2023

Et que la convocation avait été faite le

21 juin 2023

Etaient présents :

Claude AUFORT - Jean-Louis LELIEVRE - Laurence FREMINET
Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY
Myriam LEROUX - Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM
Eric MEIGNEN - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER
Laurence DUPONT - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS
Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à 20h00)
Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Alain DESMARS

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :

- Dominique MAHE-VINCE donne son pouvoir à Claude AUFORT
- Gilles BRIAND donne pouvoir Sébastien WAIRY
- Stanislas FONLUPT donne pouvoir à Emilie CORDIER
- Denis ROULAND donne pouvoir à Jean-Louis LELIEVRE
- Magali MACE donne pouvoir à Laurence FREMINET

Absents : Elodie LE BOT - Michel CONANEC - Aurélie LE GUNEHEC

M. Sébastien WAIRY a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la mise à jour du tableau des emplois par la création de postes détaillés comme suit afin de permettre à M. le Maire de prononcer les avancements de grade, nominations et recrutements au titre de l'année 2023.

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

ID : 044-214402109-20230628-DEL_20230628_15-DE



Grade actuel	Grade obtenu	Temps de travail du poste hebdo	Service concerné	Nombre de poste	Motif
Filière Technique					
Agent contractuel	Agent de maîtrise	35	Patrimoine de la Ville	1	Obtention de concours
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35	Propreté des bâtiments	2	Avancement de grade
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	30	Propreté des bâtiments/ restauration scolaire	1	Avancement de grade
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	35	Voirie déplacement actif	1	Obtention de concours
Filière Administrative					
Poste de rédacteur principal 1 ^{ère} classe	Attaché	35	Finances	1	Recrutement et obtention de concours
Poste d'adjoint administratif principal 2 -ème classe	Rédacteur	35	Finances	1	Recrutement
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2 -ème classe	35	CCAS	1	Obtention de concours
Filière Animation					
Adjoint d'animation	Animateur Principal 2 -ème Classe	35	Enfance Jeunesse	1	Recrutement
Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	35	Enfance Jeunesse	2	Avancement de grade
Filière Sociale					
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	35	Petite enfance	2	Avancement de grade

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 83-54 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

Vu le tableau des emplois budgétaires de la Ville de Trignac,

VU l'avis de la commission administration générale en date du 12 juin 2023,

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

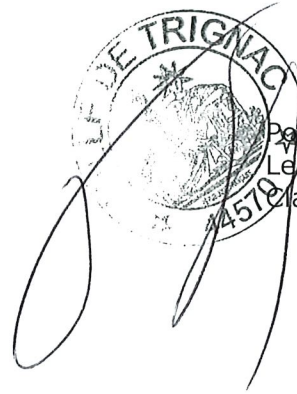
ID : 044-214402109-20230628-DEL_20230628_15-DE



**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

- **Article 1** : D'acter les créations de poste, listées ci-dessus
- **Article 2** : De modifier le tableau des emploi budgétaires de la Ville de Trignac tel que décrit ci-dessus,
- **Article 3** : De dire que la dépense est prévue au budget de la ville, Chapitre 012- Charges de personnels et frais assimilés.
- **Article 4** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	26
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme
Le Maire
Claude AUFORT

Envoyé en préfecture le 03/07/2023 Préfet le :
Reçu en préfecture le 03/07/2023 Préfet le :
Publié le 03/07/2023
ID : 044-214402109-20230628-DEL_20230628_15-DE

Acte publié et certifié exécutoire le 04/07/2023

Envoyé en préfecture le 03/07/2023

Reçu en préfecture le 03/07/2023

Publié le 03/07/2023

ID : 044-214402109-20230628-DEL_20230628_15-DE

